

REORGANISATION DU SERVICE DE QUART

Le 15/12/2008, Monsieur le D.D.S.P. a reçu les organisations syndicales, afin de leur soumettre la réorganisation du service de quart, suite à la mutation d'un Officier de Quart de nuit.

Monsieur Le D.D.S.P. nous a fait part des propositions de l'administration, maintien du quart de nuit en 3/3, à quatre fonctionnaires ou à défaut le passage en 4/2.

La F.P.I.P. restant favorable au maintien du 3/3, a demandé qu'un appel d'offre soit lancé afin de trouver un volontaire, Monsieur le D.D.S.P. indiquant que dans le cas contraire, celui-ci serait désigné au sein du quart de jour.



Une permanence de Commandement notamment pour les samedi, dimanche, devant être mise en place et assurée de préférence par des officiers, le S.N.O.P. demande que les Officiers soient retirés en 2009 du quart de jour et remplacés par des fonctionnaires du C.E.A. O.P.J. ou A.P.J.

La F.P.I.P. demande dans ce cas qu'un appel à candidature soit également lancé.

Les fonctionnaires C.E.A. actuels du quart de jour souhaitant rester en 3/3, trois nouveaux fonctionnaires devront être trouvés.

L'administration n'ayant pas, une fois de plus les moyens de ses ambitions, La F.P.I.P. souhaite qu'une demande d'effectifs supplémentaires pour 2009, soit adressée par Monsieur Le D.D.S.P.

La F.P.I.P. ne saurait accepter que d'autres services patissent de cette restructuration et vous tiendra informés des suites de ce dossier.

LE BUREAU DEPARTEMENTAL

23/12/2008

“ Il n'est point de bonheur sans liberté ni de liberté sans courage ”

Périclès